« SOLIDARITE FEMMES »
Regroupement de comptabilité

BILAN AU 31/12/2013
en euros

ACTIF

	2013	2012
Immobilisations incorporelles	5 510	5 510
Immobilisations corporelles	366 828	366 560
Immobilisations financières	1 665	2 734
Amortissements	(182 206)	(163 355)
Créances	83 616	11 189
Disponibilités	230 102	217 293
Charges constatées d'avance	6 399	2 968
TOTAL ACTIF	***511 914***	***442 899***

PASSIF

	2013	2012
Capitaux propres	271 884	271 084
Résultat de l'exercice	10 602	799
Provisions	0	0
Fonds dédiés	39 700	42 288
Emprunts et dettes assimilées	37 828	43 304
Fournisseurs et comptes rattachés	76 075	19 235
Dettes fiscales et sociales	74 325	62 084
Produits constatés d'avance	1 500	4 105
TOTAL PASSIF	***511 914***	***442 899***

COMPTE DE RESULTAT

	2013	2012
RECETTES		
Prestations	38 392	7 898
Subventions	518 784	525 976
Autres produits de gestion courante	65 489	34 260
Produits financiers	2 190	2 350
Produits exceptionnels	182	435
Reprise sur provisions	42 285	24 454
	667 322	***595 373***
DEPENSES		
Achats et Services extérieurs	149 390	134 333
Impôts et taxes	26 786	24 219
Charges de personnel	412 336	364 449
Autres charges de gestion courante	8 060	12 328
Frais financiers	1 598	1 817
Dotations aux amortissements et provisions	18 850	18 880
Charges exceptionnelles	0	0
Engagements à réaliser	39 700	38 548
	656 720	***594 574***
RESULTAT COMPTABLE	***10 602***	***799***

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/13

Nom de l'entreprise	SOLIDARITE FEMMES
Activité exercée	Lutte contre toutes les formes de violences faites aux Femmes
Adresse	23, rue de Mulhouse 90000 BELFORT

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES
2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF
5. DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES

Total du bilan avant répartition	511 914.00 €	Résultat : excédent	10 601.89 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par la Présidente de l'Association.

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/13

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Amortissement** : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue
  - . Concessions, logiciels et brevets : 1 an
  - . Constructions : 15 à 50 ans
  - . Agencements des constructions : 5 à 10 ans
  - . Mobilier des appartements : 5 ans
  - . Matériel de Bureau et Informatique : 3 à 5 ans.

- **Charges à payer** : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'administration fiscale comme des « provisions », à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat, figure paragraphe 4. Cette récapitulation vaut état de fait.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	Non applicable
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier (2058-C YQ)	
Crédit-bail immobilier (2058-C YR)	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	Non applicable

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/13

Autres éléments significatifs

- Mise en place d'une caution demandée aux personnes hébergées et redonnée au départ du CHRS (5 € par mois) après état des lieux de sortie.
- 1 Prêt a été consenti au cours de l'année 2008 par l'association à 1 salariée. D'un montant de 10 000 € et remboursable sur 5 ans, avec un taux d'intérêt de 3 % l'an, ce prêt s'est terminé en juin 2013.
- Engagements pris en matière de retraite :
  Compte tenu des données de l'association, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux de 3.65 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrières au 31 décembre 2013 s'élève à 37 167 €uros.
- Le nombre d'heures DIF non effectuées au 31 décembre 2013 : 117 heures.
- Le nombre d'heures de bénévolat est estimé pour 2013 à 1334 heures valorisées à 20.40 €, soit une contribution de 27 213.60 €.
- Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat au 31/12/2013 s'élève à 5 199.32 €.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement	Non applicable

Fonds commercial	Non applicable

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	5 510	0	0	5 510
Immobilisations corporelles	366 560	268	0	366 828
Immobilisations financières	2 734		1069	1 665
Total	**374 804 €**	**268 €**	**1 069 €**	**374 003 €**
Amortissements & Provisions				
Immobilisations incorporelles	4 830	240	0	5 070
Immobilisations corporelles	158 525	18 610	0	177 135
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
Total	**163 355 €**	**18 850 €**	**0 €**	**182 205 €**

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/13

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 665		1 665
Actif circulant & charges d'avance	90 014	90 014	
Total	**91 679 €**	**90 014 €**	**1 665 €**

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	**83 616 €**

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Disponibilité	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir	Non applicable

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/13

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social - Actions ou parts sociales	Non applicable

	Provisions			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds dédiés	42 288	39 700	42 288	39 700
Total	**42 288 €**	**39 700 €**	**42 288 €**	**39 700 €**

	Etat des dettes			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	37 353	5 903	26 085	5 365
Dettes financières diverses	475	475		
Fournisseurs	76 075	76 075		
Dettes fiscales & sociales	74 325	74 325		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
Total	**189 728 €**	**158 278 €**	**26 085 €**	**5 365 €**

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

5. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Pas de subventions reçues durant l'exercice

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/13

6. ANALYSE DES FONDS DEDIES

Période	Subventions de fonctionnement accordées	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
2013	Subvention DDCSPP CHRS 409000 €	0,00 €	409 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2013	Subvention DDCSPP Accueil de Jour 33 880 €	0,00 €	16 897,00 €	16 983,00 €	0,00 €
2013	Autres subventions 75 904 €	42 288,00 €	95 475,00 €	22 717,00 €	0,00 €
	TOTAL	42 288,00 €	521 372,00 €	39 700,00 €	0,00 €

7. PART DE RESULTAT ACQUISE AUX FINANCEURS :

Résultat du CHRS : excédent 2012 pour 2 477.70 €
excédent 2013 pour 1 654.66 € : en attente d'affectation.

Exco
Cap Audit

2 rue Jules Emile Zingg
BP 9
25409 Exincourt cedex
Tél. : 03 81 71 72 00
Fax : 03 81 71 72 01
e-mail : secafi@exco.fr

Agence de Belfort :
6 rue du Rhône
CS 80806
90012 Belfort cedex
Tél. : 03 84 28 17 16
Fax : 03 84 55 04 23

« SOLIDARITE FEMMES »

23 rue de Mulhouse

90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « SOLIDARITE FEMMES » tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

.../...

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport Financier et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à EXINCOURT,
Le 12 mai 2014

Le Commissaire aux Comptes
SARL EXCO CAP AUDIT

Philippe POURCELOT,
Commissaire aux Comptes Associé

Exco
Cap Audit

2 rue Jules Emile Zingg
BP 9
25409 Exincourt cedex
Tél. : 03 81 71 72 00
Fax : 03 81 71 72 01
e-mail : secafi@exco.fr

Agence de Belfort :
6 rue du Rhône
CS 80806
90012 Belfort cedex
Tél. : 03 84 28 17 16
Fax : 03 84 55 04 23

« SOLIDARITE FEMMES »

23 rue de Mulhouse

90000 BELFORT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

.../...

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'Article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Exincourt,
le 12 mai 2014

Le Commissaire aux Comptes
SARL EXCO CAP AUDIT

Philippe POURCELOT,
Commissaire aux Comptes